

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité



LA GUINEE SUR LA ROUTE DE NAIROBI ENGAGEMENTS POUR ACCELERER LES PROMESSES A L'HORIZON 2030

- i. Le Gouvernement de la République de la Guinée, à l'instar de tous les pays du monde, célèbre cette année le 25^{ème} anniversaire du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), tenue au Caire, en Égypte. Solidaire de la déclaration d'Addis-Abeba sur la Population et le Développement en Afrique, entérinée par les Etats membres de l'Union Africaine, la Guinée s'est engagée à placer les besoins et les aspirations de chaque être humain au centre du développement durable. Cela ne peut être possible qu'en créant les liens entre population, réduction de la pauvreté et développement durable. C'est un principe fondamental dans la Vision « Guinée 2040 » et celui du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) pour la période (2016 - 2020) en prenant en compte les principaux Agendas régionaux et internationaux, notamment la Vision 2020 de la CEDEAO et la Vision 2063 de l'Union Africaine pour une transformation structurelle du Continent.
- ii. La célébration de la 25^{ème} année de la CIPD intervient au moment où le monde entier s'est engagé dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 pour créer un monde plus égalitaire et équitable, un monde où personne ne doit être « laisser derrière ». Un monde où les femmes et les hommes jouissent des droits égaux et participent pleinement au développement de leur pays et où les jeunes mettent tout leur génie créatif au service des nations. La Guinée est riche de sa jeunesse, de ces femmes et de ces hommes.

Qu'avons-nous accompli en 25 ans après le Caire ?

- iii. Nous, PEUPLE DE GUINEE, à travers le Gouvernement, la société civile, les communautés rurales et urbaines, les femmes et les hommes, les jeunes et les religieux, affirmons qu'au moment où toutes les Nations et les organisations se réunissent à Nairobi pour faire le bilan de 25 ans de mise en œuvre du Plan d'action de la CIPD, voudrions reconnaître ici la centralité des questions de population et de développement dans la recherche du bien-être des individus et des familles ainsi que du progrès pour les Nations et le monde entier.

- iv. Voudrions en ce moment célébrer les progrès réalisés en 25 ans de mise en œuvre du Plan d'action de la CIPD et nous engagé à accélérer les promesses restantes dans le contexte de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063, pour « la Guinée que nous ambitionnons ».
- v. Constatons des avancées significatives au plan de la situation de la gouvernance, de la démocratie et de l'Etat de droit que le pays a accomplis au cours de ces 25 dernières années. Entre 2011 et 2018, le pays a enregistré des progrès dans la gouvernance, avec l'amélioration de l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance, qui lui a permis de changer de position en passant du rang 43^{ème}/53 en 2011 à 37^{ème}/54 en 2018. Le bien-être de la population guinéenne a connu une nette amélioration entre 1994 et 2019 par des investissements judicieux dans les secteurs productifs et sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale. La Guinée a connu une progression au cours des 25 dernières années avec un Indice de développement humain (IDH) qui est passé de 0,271 en 1990 à 0,459 en 2018, soit une hausse de 69,4,8 %. L'espérance de vie à la naissance a augmenté et est passée de 54 ans en 1996 à 59 ans en 2014. La fécondité semble avoir amorcé une baisse avec un Indice Synthétique de Fécondité (ISF) qui est passé de 5,7 en 1996 à 4,8 en 2018.
- vi. *Rappelons que le Programme d'action de la CIPD a reconnu la santé sexuelle et reproductive comme un droit fondamental et a souligné la nécessité de promouvoir l'autonomie des femmes et des filles. Ce droit tend à être appliqué en Guinée et des vies des femmes et de filles sont sauvées par les mesures prises pour renforcer la santé de la reproduction. Bien que le niveau soit encore élevé, force est de constater que le taux de mortalité maternelle a connu une baisse progressive passant 980 décès à 550 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2005 et 2016. Plus de femmes et de filles recourent aux méthodes de planification familiale et les accouchements dans les milieux hospitaliers ont plus que triplé au cours des 25 dernières années.*
- vii. *Affirmons que depuis 1994, les droits des femmes et des filles ont connu une amélioration. La Guinée dans sa politique nationale sur le Genre place la réduction des inégalités entre les sexes comme un principe fondamental de développement de la Nation toute entière. Le pays dispose d'un arsenal juridique qui garantit le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes (Constitution, Code Pénal, Code de l'enfant, textes d'application de la loi 10-01 de la santé de la reproduction). L'indice de parité Fille/Garçon dans l'éducation primaire a connu un progrès important passant de 0,67 en 1994 à 0,94 en 2018. La prévalence de l'excision parmi les filles de moins de 15 ans a baissé de 45 % en 2012 à 39 % en 2018.*
- viii. *Reconnaissons le potentiel de sa jeunesse dont les moins de 35 ans représentent 77% de la population et voudrions en tirer le dividende nécessaire pour amorcer un développement durable et équitable. Pour la Guinée, la question de la formation (formelle et informelle) est étroitement liée à celle de l'emploi (finalité de la formation), du sous-emploi et/ou du chômage et de ses effets sur les jeunes. C'est pour cela que la Guinée a été l'un des premiers pays à lancer sa feuille de route sur le Dividende Démographique avec un fort engagement du Président de la République au niveau africain.*
- ix. *Reconnaissons que le renforcement de sa diplomatie, de la coopération régionale et internationale sont des atouts que la Guinée compte exploiter pour amorcer son*

développement à l'horizon 2030. L'intégration régionale à travers l'Union du Fleuve Mano, l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal, la CEDEAO, l'Autorité du Bassin du Niger, l'Organisation de mise en valeur du Fleuve de Gambie sont des opportunités pour la Guinée pour la mise en valeur de ses atouts, notamment les ressources minières, énergétiques, hydraulique, forestière et humaines.

- x. *Reconnaissons qu'en Guinée, le secteur agricole occupe plus de 80% de la population et contribue à hauteur de 20% au PIB. L'agriculture dispose d'importants atouts qui offrent de nombreuses possibilités d'accélération de la croissance et de création d'emplois durables dont 6,2 millions hectares de terres arables, 364 000 hectares de terres irrigables et 2,7 millions d'hectares de patrimoine forestier. Ce potentiel présente la capacité à la fois d'assurer l'autosuffisance alimentaire de la population, de dégager des revenus d'exportation importants, notamment par le biais des cultures de rente et d'ouvrir la voie à des investissements rentables et à forte valeur ajoutée, surtout pour les femmes et les jeunes. La réduction des inégalités de genre dans le secteur agricole va davantage accroître la productivité nationale.*
- xi. *Soulignons que la migration et l'environnement joue un rôle prépondérant dans les dynamiques de développement, notamment le maintien de la force principale de travail que sont les jeunes au niveau local, national et international. La migration interne vers les zones minières, la migration internationale sont des facteurs en pleine expansion générant des défis sur l'environnement sécuritaire et écologique.*

Des promesses à combler, surtout pour les femmes et les filles pour un développement équitable et durable

- xii. Nous, PEUPLE DE GUINEE, à travers le Gouvernement, la société civile, les communautés rurales et urbaines, les femmes et les hommes, les jeunes, les religieux, reconnaissant que les promesses à combler, surtout pour les femmes et les filles pour un développement équitable et durable demeurent un défi majeur, en témoignent les constats ci-dessous :
 - ✚ *Notons que la croissance du PIB reste largement insuffisante au regard de la croissance de la population, générant une pauvreté multiforme dans le pays. La population guinéenne vivant en dessous du seuil de pauvreté représentait 55,2% de la population totale du pays en 2012, soit 6.212.748 d'individus, avec une proportion importante de femmes et de jeunes. L'Indice d'Egalité du Genre est seulement de 39% en 2015, faisant perdre à la République de Guinée le potentiel de contribution des femmes et des filles. En Guinée, 96,8% de femmes de 15-49 ans et 39% de celles de moins de 15 ans déclarent avoir subi une forme de mutilation génital féminine en 2018. En outre, 29% ont subi des violences sexuelles au cours de leur vie en 2016. Les promesses de la CIPD restent encore à combler pour promouvoir une Guinée prospère pour tous et pour toutes, surtout pour réduire les inégalités entre les sexes.*
 - ✚ *Réaffirmons que les efforts de développement peuvent être compromis si les conflits et l'extrémisme violent se propagent dans le pays, avec leur impact sur les droits des femmes et des filles. Les questions environnementales générées par la forte exploitation des ressources naturelles et le changement climatique sont des enjeux auxquels la Guinée devra*

faire face au cours des 10 prochaines années pour garantir un développement équitable pour sa population.

- ✚ *Rappelons que la Guinée dispose d'un cadre légal et législatif harmonisé avec ses engagements internationaux et régionaux.* Les progrès dans les dispositifs juridiques ne sont pas toujours perceptibles dans la pratique et sont méconnus. Les pesanteurs socio-culturelles sociétales se révèlent plus fortes que les textes juridiques et législatifs favorables à la promotion des femmes et des filles. Le défi à l'horizon 2030 sera de veiller à leur application effective par une vulgarisation et une pleine appropriation en vue de générer un changement qualitatif et quantitatif dans la vie des populations. Ce sont les défis clés auxquels le pays s'organise pour faire face en mettant en avant les femmes, les jeunes et leur potentiel à exploiter pour un développement harmonieux et équitable pour tous et toutes.
- ✚ *Notons que l'ampleur du déficit social et économique en Guinée est énorme avec des écarts important entre les hommes et les femmes.* Seulement 27,5% de la main d'œuvre dispose du niveau d'éducation primaire, 8% du niveau de l'éducation secondaire et 3,2% pour l'éducation supérieure. Le taux d'emploi au niveau national se chiffre à 59%, dont un écart important entre hommes (72,1%) et femmes (47,7%). Globalement, le secteur informel est le vivier des emplois en Guinée (92% en 2017).
- ✚ *Observons que l'accentuation de la pauvreté et l'insuffisance d'alternative économique, accélèrent la dégradation de l'environnement avec des conséquences qui varient en fonction des régions.* Dans les villes guinéennes, le défi se pose surtout en termes de pollution liée notamment à la faiblesse de l'assainissement, à l'insuffisance de la collecte et du traitement des ordures ménagères et industrielles, aux inondations périodiques et au nombre de plus en plus croissant de véhicules qui sont des sources de production d'oxyde de carbone.

Notre Promesse à l'horizon 2030

- xiii. Nous, PEUPLE DE GUINEE, à travers le Gouvernement, la société civile, les communautés rurales et urbaines, les femmes et les hommes, les jeunes, les religieux, nous nous engageons collectivement et individuellement à accomplir la promesse du Programme d'action de la CIPD à l'horizon 2030. Nous sommes conscients que cela requiert de nouveaux partenariats innovants et stratégiques, notamment avec et entre les jeunes, les organisations de la société civile, les communautés locales, le secteur privé et la coopération Sud-Sud et triangulaire entre les pays.
- xiv. Prenant en compte les progrès accomplis et les tâches à achever pour la mise en œuvre effective du Programme d'Action de la CIPD dans le contexte d'accélération de l'Agenda 2030 du développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, se basant sur la Vision 2040 de la Guinée, voudrait accélérer les promesses à travers les engagements suivants :

1. Réduire le déficit de développement généré par les inégalités dans tous les secteurs de la vie, notamment les inégalités de genre, les inégalités spatiales, les inégalités en lien avec le niveau d'instruction, la santé, l'éducation etc.
 - ✚ Accroître le financement de l'Etat de Guinée en vue d'atteindre les normes internationales requises pour les secteurs prioritaires, notamment la Santé (faire passer de 7% en 2018 à 15% en 2030), l'enseignement public (faire passer de 16% en 2018 à 20% à 2030), la protection sociale (Faire passer de 3% en 2018 à 10% en 2030) et veiller à la décentralisation des fonds jusqu'au bénéficiaire.
 - ✚ Accroître le financement de 43% à 50% de l'achat des produits de santé de la reproduction/Planification familiale par la création et l'alimentation d'une ligne budgétaire dans le plan d'engagement du Ministère de la santé d'ici 2030.
2. Renforcer les droits sexuels et reproductifs des adolescents et des jeunes, particulièrement des jeunes filles par la réduction de 40% du taux de grossesse précoce en milieu scolaire et extra-scolaire d'ici 2030 ;
3. Promouvoir l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes par la réduction significative et durable de toutes les formes de disparités et de discriminations fondées sur le sexe d'ici 2030 par :
 - ✚ Réduction d'au moins 50% la prévalence de toutes les formes de violences basées sur le Genre, notamment des violences sexuelles, les mariages précoces ;
 - ✚ Parvenir à la réduction du taux de prévalence de l'excision de 39% en 2018 à 24% d'ici à 2030 chez les jeunes filles de 0 à 14 ans ;
 - ✚ Veiller à l'application de la parité dans tous les secteurs de la vie publique, la participation politique des femmes ainsi que dans les secteurs productifs de l'économie nationale.
4. Réduire de 2/3 les décès maternels néonataux, et infantiles évitables en Guinée à l'horizon 2030
 - ✚ Faire baisser le taux de mortalité maternelle à 183 pour 100 000 naissances vivantes
 - ✚ Faire baisser le taux de mortalité néonatale à 10 décès néonatale pour 1000 naissances
 - ✚ Faire baisser la mortalité infantile à 22 pour 1000 naissances vivantes
5. Augmenter le taux de prévalence contraceptive moderne de 11% en 2018 à 23% d'ici 2030, en veillant à ce que tous les couples, individus, adolescents et jeunes, aient accès à une gamme complète de service de planification familiale, abordable et de qualité ;
6. Maximiser l'utilisation accrue de la technologie y compris de l'innovation pour accélérer le développement durable dans les domaines prioritaires de la santé, l'éducation, l'emploi, la communication, l'environnement et la protection sociale pour permettre aux jeunes de réaliser leur plein potentiel ;

7. Poursuivre la scolarisation primaire universelle de qualité en élargissant l'éducation de base au premier cycle du secondaire et en veillant à l'atteinte de la parité entre les filles et les garçons d'ici 2030 ;

8. Poursuivre l'intégration de la dynamique de la population dans la planification du développement aux niveaux national et local, afin de répondre entièrement aux problèmes de population et de développement, y compris la dynamique démographique et ses incidences sur les droits et la dignité de l'homme, la qualité de vie, l'élimination de la pauvreté et le développement durable ;

9. Prévenir le radicalisme et l'extrémisme violent par l'établissement de la confiance entre l'Etat, les citoyens, les organisations de la société civile et les religieux et les formations politiques pour une cohabitation pacifique des populations en Guinée d'ici 2030 ;

10. Élaborer, adopter et mettre en œuvre des politiques de migration fondées sur des données fiables, en particulier celles ciblant les femmes et les jeunes, optimiser les avantages et réduire au minimum les coûts et répercussions des migrations internationales, et protéger les droits des migrants et des citoyens ;

11. Promouvoir la création de travail décent et une formation adéquate aux jeunes grâce à des politiques et programmes efficaces créant des emplois durables, conformément aux conventions internationales et aux déclarations régionales, le but étant d'assurer une augmentation des avantages en matière de développement social, économique et humain résultant du dividende démographique ;

12. Poursuivre l'opérationnalisation des initiatives de lutte contre le changement climatique dans le respect scrupuleux des valeurs environnementales, en lien avec les Accord de Paris :

- ✚ D'ici à 2030, produire 30% de son énergie (hors bois-énergie) par énergies renouvelables ;
- ✚ D'ici à 2030, réduire la demande finale de feu et de charbon de bois de 50% par habitant ;
- ✚ D'ici à 2030, améliorer la performance énergétique de l'économie à travers le doublement de l'intensité énergétique du PIB (évaluée à 0.55 Kep pour 1 US\$ produit présentement).

13. Promouvoir un partenariat innovant avec les organisations nationales et internationales de la société civile y compris le secteur privé et la diaspora pour le financement des initiatives de développement, notamment en direction des femmes, des jeunes et des communautés rurales.

A suivre

xv. Les engagements cités plus haut s'inscrivent pour la République de Guinée comme une volonté affirmée en vue d'accélérer les promesses du Programme d'action de la CIPD dans le cadre global de l'Agenda 2030. Le bilan et le suivi de ces engagements seront assurés par :

- ✚ L'Observatoire Nationale du Dividende Démographique comme organe nationale en charge du suivi de ces engagements ;
- ✚ Le Dispositif Institutionnel de suivi et Evaluation du programme national de développement économique et social ainsi que de la Politique Nationale de la Population ;
- ✚ Les cadres de suivi des programmes sectoriels (Santé, Education, Action social, environnement et de la Gouvernance locale) et de l'Unité Centrale de Coordination pour la contribution des Nations à la mise en œuvre de l'UNDAF.